



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	19	19

Date de la convocation

07.04.2023

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 avril,

À 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Présents :

- **Adjoint au Maire**
M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} adjointe, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.
- **Conseillers municipaux :**
M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie BLANC, Mme Claudie CHIRI, Mme Aurélie MARTINEZ, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.
- **Secrétaires de séance :** Mme Anne-Marie DAUPHIN, Monsieur Régis VALENTIN.

Délibération n°22/2023**Objet : Recrutement d'agent non permanent – accroissement temporaire d'activités**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 09/2023 du 28.02.2023, il était prévu le recrutement d'un agent non permanent à la bibliothèque, du 01.04.2023 au 30.06.2023.

Il est proposé de modifier la période de recrutement comme suit :

Service	Nombre d'agents/grade/temps de travail/durée de travail	Indices de rémunération
Bibliothèque	1 adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (15h/semaine), du 12.04.2023 au 31.12.2023	7 ^{ème} échelon – IB : 381 – IM : 353

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise, Monsieur le Maire à recruter des agents non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, dans les conditions exposées dans la présente délibération.

Dit, que les crédits seront inscrits au budget primitif principal 2023.

Décision adoptée à la majorité.

Vote :

Pour : 13

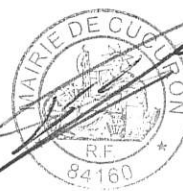
Contre : 5 (A.GUEYDON, R.AUDIBERT, MJ.SOTTO, AC.REUS, S.ARNAUD)

Abstention : 1 (A.MARTINEZ)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à CUCURON, le 17.04.2023

***Le Maire,
Philippe EGG***



Régis VALENTIN, conseiller municipal

A handwritten signature in black ink, corresponding to Régis VALENTIN, the municipal councillor.

***Les secrétaires de séance,
Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe***

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Anne-Marie DAUPHIN, the 2nd deputy secretary.

Publiée le :